

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 16/06/2016</p> <p>Date de publication : 30/06/2016</p>	<p>SÉANCE DU 23 JUIN 2016 à VAUCANSON (PERIGNY)</p> <p>Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE (Président),</p> <p>Autres membres présents : M. Christian PÉREZ, Mme Brigitte DESVEAUX, M. Henri LAMBERT (jusqu'à la 7^{ème} question), Mme Martine VILLENAVE, M. Antoine GRAU, M. Guy DENIER, M. Alain DRAPEAU, M. Daniel VAILLEAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la 19^{ème} question), M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU (jusqu'à la 7^{ème} question), M. David CARON, M. Michel SABATIER, Vice-présidents ; Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (à partir de la 12^{ème} question), M. Christian GRIMPRET, M. David BAUDON (jusqu'à la 19^{ème} question) , M. Yann HÉLARY, M. Dominique GENSAC, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Vincent COPPOLANI, autres membres du bureau communautaire.</p> <p>Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, Mme Gabrielle BAEUMLER, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Michel CARMONA, Mme Sally CHADJAA (jusqu'à la 19^{ème} question) , Mme Stéphanie COSTA, Mme Mireille CURUTCHET, M. Vincent DEMESTER (jusqu'à la 11^{ème} question), Mme Sylvie DUBOIS, M. Philippe DURIEUX (jusqu'à la 19^{ème} question), Mme Sophorn GARGOULLAUD, Mme Magali GERMAIN (jusqu'à la 19^{ème} question), Mme Bérangère GILLE, M. Arnaud JAULIN (jusqu'à la 22^{ème} question), Mme Anne-Laure JAUMOUILLIÉ, M. Brahim JLALJI, M. Patrice JOUBERT, Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre LE HÉNAFF, M. Jacques LEGET, Mme Catherine LÉONIDAS (jusqu'à la 7^{ème} question), M. Pierre MALBOSC, M. Jean-Michel MAUVILLY, Mme Aurélie MILIN, Mme Brigitte MOULARD (suppléante de M. Jean-Claude ARDOUIN, M. Éric PERRIN, M. Jacques PIERARD, M. Hervé PINEAU, Mme Martine RICHARD, Mme Salomé RUEL (jusqu'à la 19^{ème} question), M. Yves SEIGNEURIN, Mme Catherine SEVALLE, Mme Nicole THOREAU, M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers.</p> <p>Membres absents excusés : M. Henri LAMBERT (à partir de la 8^{ème} question) procuration à M. Christian PÉREZ, M. Jean-Louis LÉONARD (à partir de la 20^{ème} question), M. Jean-Luc ALGAY procuration à M. Paul-Roland VINCENT, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU (à partir de la 8^{ème} question) procuration à M. Antoine GRAU, Vice-présidents, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (jusqu'à la 11^{ème} question) procuration à M. Jean-Philippe PLEZ, M. David BAUDON (à partir de la 20^{ème} question) procuration à M. Vincent COPPOLANI, autres membres du bureau communautaire.</p> <p>Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Mme Brigitte BAUDRY procuration à Mme Nicole THOREAU, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à M. Yves SEIGNEURIN, M. Patrick BOUFFET procuration à M. David BAUDON, Mme Sally CHADJAA (à partir de la 20^{ème} question) procuration à M. Jacques PIERARD, M. Frédéric CHEKROUN procuration M. Michel SABATIER, M. Vincent DEMESTER (à partir de la 12^{ème} question), Mme Nadège DÉSIR, M. Philippe DURIEUX (à partir de la 20^{ème} question), Mme Samira EL IDRISSE, Mme Patricia FRIOU procuration à M. Pierre MALBOSC, Mme Magali GERMAIN (à partir de la 20^{ème} question) procuration à M. Jacques LEGET, M. Didier GESLIN procuration à M. Hervé PINEAU, M. Christian GUÉHO, M. Dominique HÉBERT procuration à M. Brahim JLALJI, M. Arnaud JAULIN (à partir de la 23^{ème} question) procuration à Mme. Sophorn GARGOULLAUD, M. Jonathan KUHN procuration à M. Denier, Mme Véronique LAFFARGUE procuration à M. Jean-Michel MAUVILLY, Mme Catherine LÉONIDAS (à partir de la 8^{ème} question) procuration à M. Yann HÉLARY, M. Jean-Claude MORISSE procuration à M. David CARON, M. Michel ROBIN procuration à M. Pierre LE HÉNAFF, M. Pierre ROBIN, M. Didier ROBLIN procuration à Mme Aurélie MILIN, Mme Mathilde ROUSSEL procuration à Mme Anne-Laure JAUMOUILLE, Mme Salomé RUEL (à partir de la 20^{ème} question) procuration à Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, M. Jean-Marc SOUBESTE procuration à Monsieur Éric PERRIN, M. Alain TUILLIÈRE procuration à Mme Martine VILLENAVE, M. Stéphane VILLAIN procuration à M. Jean-Louis LÉONARD, Conseillers.</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Loris PAVERNE,</p>		
Nombre de membres en exercice	80	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	54	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	20	Suffrages exprimés :	74
		Pour l'adoption :	74
Nombre de votants :	74	Contre l'adoption :	0

N° 19

Titre / SYNDICAT MIXTE DU PORT DE PÊCHE - SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE ARTISANALE - AIDE AU DÉVELOPPEMENT D'UNE UNITÉ DE PÊCHE HAUTURIÈRE

Monsieur Léonard expose qu'afin de maintenir l'activité du port de pêche de la Rochelle, la Communauté d'agglomération soutient les actions de développement qui se traduisent notamment par l'acquisition ou la modernisation de navires de pêche sous condition préalable de débarquer à la Rochelle.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte du Port de Pêche a émis un avis favorable, pour participer à hauteur de 25% du prix d'achat du bateau « BENLAUMANO » sous forme d'avance remboursable d'un montant total de 32 500 €.

Le remboursement de cette avance est assuré par une retenue du montant de chaque vente du bateau ayant bénéficié de cette avance sur une période de 7 ans.

A ce titre, et en tant que membre fondateur du syndicat mixte, la CdA La Rochelle est sollicitée pour participer à hauteur de 50% de cette avance soit 16 250 €, la CCI participant au 50% restant. L'avance sera appelée dès que le Syndicat Mixte du Port de Pêche aura signé la convention avec le propriétaire du bateau afin d'assurer le remboursement de l'avance par une retenue sur les ventes en criée.

Après délibération le Conseil communautaire décide

- d'approuver le versement d'une avance remboursable à hauteur de 16 250 € au Syndicat mixte du Port de Pêche dans le cadre de l'aide au développement d'une unité de pêche hauturière
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tous documents utiles avec le Syndicat Mixte du Port de Pêche.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRÉSIDENT

Jean-louis LÉONARD